

Séance du 29 avril 2013.

- Présents :**
- MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, Echevins
 - M. J.DONFUT, Président du CAS
 - MM. DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO,
URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ,
VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK,
MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU,
Conseillers Communaux.
 - M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

Monsieur le Bourgmestre-Président ouvre la séance du Conseil, excuse l'absence de Monsieur Tulio LAPAGLIA et signale que Monsieur STIEVENART aura un peu de retard.

Il poursuit ensuite en disant que les points 1 et 4 ont été retirés de l'ordre du jour.

Nouveau cadre de référence éolien

En date du 20 mars 2013, les différentes communes wallonnes recevaient un courrier du Gouvernement wallon les informant qu'elles pouvaient émettre leurs remarques le cas échéant, si elles le souhaitaient, et préalablement à l'enquête publique officielle sur le nouveau cadre de référence éolien.

En effet, pour atteindre les objectifs énergétiques que le Gouvernement wallon s'est fixé notamment en terme d'éolien, celui-ci s'est doté de 3 outils afin d'encadrer cette nouvelle politique à savoir : un cadre de référence, une carte positive et un Décret.

Le cadre de référence a pour rôle de garantir une qualité de vie aux citoyens et définit de manière très claire les règles d'implantations des éoliennes futures. La carte positive traduit le nouveau cadre de référence en une cartographie de zones dites favorables issues du croisement entre tous les critères d'exclusion et où on retrouve des vents « suffisants ». Cette carte découpe la Wallonie en 50 lots auxquels est affectée une production minimale à réaliser.

La commune de Frameries est reprise dans le lot 9. Ce lot devrait pouvoir produire à terme 235 Gwh/an. Les éoliennes déjà existantes sont capables de produire à l'heure actuelle 180 Gwh/an. La commune de Frameries possède sur son territoire quelques petites zones favorables mais tenant compte que plusieurs nouvelles demandes ont déjà été introduites pour ce lot 9, qui sont déjà sur la table du Gouvernement wallon, et tenant compte du principe de non covisibilité entre parcs voisins, il est peu probable qu'un projet éolien puisse voir le jour sur son territoire sauf si les critères édictés dans le nouveau cadre de référence étaient radicalement modifiés.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Julien DONFUT qui donne une explication complète du dossier :

Qu'est-ce que le cadre éolien ? La Wallonie, afin de répondre aux obligations belges concernant la production d'énergies renouvelables s'est engagée à atteindre une production réelle d'énergie de 8000 gwh/an. Un cadre de référence éolien a donc été établi. Toute une série de critères sont définis dans ce cadre ainsi qu'une carte et un décret. Le Gouvernement wallon s'étant mis d'accord sur ces 3 outils, a souhaité pouvoir obtenir l'avis, le sentiment ou pas des différentes Communes du territoire wallon. Il a dès lors écrit aux Communes pour avoir leur avis, c'est pourquoi le Collège Communal propose de mettre le débat sur la table. Le cadre est découpé en 50 lots, Frameries est dans le lot 9. Aujourd'hui on a de la chance car au sein du lot 9, d'ores et déjà nous sommes à 180 Gwh/an. Le lot 9 couvre le centre du Hainaut. 3 parcs entourent le territoire de Frameries, 2 projets sont en cours.

Au-delà de la cartographie sur Frameries, il y a 3 zones, une zone à la frontière de Noirchain, une zone entre Eugies et Sars-La-Bruyère et une à Sars-La-Bruyère. Lorsque l'on applique les règles du cadre de référence, il se fait qu'il y a peu de chance que des parcs voient le jour sur Frameries car il y a des règles, on ne peut construire dans un rayon de 5 km des parcs futurs et existants. De plus, il faut un grand terrain pour mettre une éolienne. Il faut aussi que les parcs se situent de préférence auprès des réseaux routiers et près des réseaux électriques haute tension.

Le Collège Communal soumet donc ce dossier et propose au Conseil Communal de prendre une position par rapport à celui-ci et de ne pas émettre d'objection.

Monsieur le Bourgmestre remercie Julien Donfut pour ses explications précises.

Monsieur Waselynck demande la parole :

Nos concitoyens sont, en majorité, favorables à la mise en place de mesures, de systèmes, de techniques qui permettront, dans un proche avenir, de protéger notre environnement et de remplacer les énergies fossiles actuelles très polluantes, en voie de disparition, par des sources d'énergies plus propres, plus durables, pour utiliser un terme à la mode !

Favorables donc, oui MAIS pas à n'importe quel prix et pas n'importe quoi !

Rappelons-nous, il n'y a pas si longtemps, le FLOP monumental des biocarburants, relégués aujourd'hui au musée des grands projets d'énergies durables, irréalisables !

Les éoliennes, l'éolien, comme ils disent, les écolos et ses partisans ne nous parlent que de ses avantages, oui mais...

- Parlent peu des interférences et autres ondes électromagnétiques qu'elles engendrent et dont les conséquences sur l'être humain n'ont pas encore été étudiées
- Parlent peu de leur manque de rendement par temps calme

- Parlent peu du nombre incroyable d'éoliennes nécessaires pour assurer ne fut-ce qu'un quart de notre consommation
- Parlent peu de l'obligation de les installer sur des sites spécifiques
- Parlent peu de la surface nécessaire, 10 hectares minimum, pour installer un parc éolien puisque chaque éolienne doit être espacée de 200 mètres
- Parlent peu de leur coût de production, sans oublier leur coût énergétique de fabrication
- Parlent peu de leur bruit
- Parlent peu de leur très importante incidence sur l'écologie locale et le bétail
- Parlent peu de leur durée de vie, leur coût de maintenance, leur recyclage
- Parlent peu de leurs interférences radar et toute particulièrement sur les radars météorologiques
- Parlent peu du dessèchement du sol des parcs éoliens suite aux perturbations initiées par les rotations, ...

Et puis, en cette période de crise, que dire de son incidence sur le portefeuille de Monsieur et Madame tout le monde, vous, moi, nous ??

L'éolien, et ses plus ardents défenseurs l'avouent du bout des lèvres, nous coûte et nous coûtera bien plus cher que les sources d'énergie actuellement disponibles et celles de substitution, à l'étude ou déjà en activité.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'intime conviction, et je ne suis pas le seul à l'avoir, que l'on essaye, sous prétexte d'écologie et autre développement durable, de nous vendre du vent !

D'autres pistes d'énergie, abondantes, moins chères, émergent actuellement, songeons à privilégier l'énergie géothermique, non polluante, infinie et à terme moins chère si l'état gère l'infrastructure et non des sociétés privées qui ne voient qu'une source financière non négligeable.

Est-il donc nécessaire de se précipiter sur l'éolien alors que sa pérennisation est loin d'être assurée ?

En tout état de cause, si le projet devait être initié, nous demanderions à ce que soit organisé une consultation populaire afin que, in fine, les framerisois décident si oui ou non ils veulent de ce parc éolien et que cette décision ne soit pas celle de quelques énarques politiques et autres industriels dans le tour d'ivoire et de finances !

En ce qui concerne la position du Parti Populaire que je représente au sein de ce conseil, il s'opposera, sur base des remarques formulées ci-avant et que nous développerons ultérieurement si besoin, à ce projet.

Je vous remercie de votre attention.

Ghislain STIEVENART entre en séance.

C. Fonck remercie Monsieur Julien DONFUT pour sa présentation du dossier de la Région Wallonne. Elle a été un peu étonnée de lire la proposition de décision qui a été envoyée. Elle signale que l'énergie renouvelable est un objectif important mais 3

évènements majeurs ont été insuffisamment pris en compte dans le dossier. Tout d'abord, la qualité de vie des citoyens. En effet, il ne peut être question, au travers de quelque dossier que ce soit, de brader la qualité de vie des gens. Elle a été interpellée par des citoyens des Communes avoisinantes des problématiques du bruit car la nuit, quand tout est calme, cela entraîne des troubles du sommeil. Il faut y être attentif.

Elle pense qu'il faut tout faire pour privilégier ces implantations autour des autoroutes mais pas près des habitations. La priorité, c'est la qualité de vie et la santé des citoyens.

Ensuite, la concertation. En cette matière, c'est l'avis des gens qui doit guider la décision et donc s'il devait y avoir une possibilité d'éoliennes sur la Commune, clairement, nous sommes partisans d'une consultation populaire.

Enfin, les enjeux financiers. Pourquoi les enjeux financiers ? Car les éoliennes coûtent très cher aux contribuables (2,5 milliards d'euros). Nous voulons donc que les plus-values financières reviennent aux citoyens. Il serait inacceptable que l'argent ne revienne pas vers les citoyens et donc pour nous, il est obligatoire que le fait d'installer des éoliennes que ce soit alors à 100 % avec une participation du public dès le début du projet.

Voici leurs 3 leitmotives. Me Fonck a une autre demande à faire, on parle ici d'éoliennes à venir par contre il y a déjà des dossiers qui sont à la Région Wallonne pour Quévy, Aulnois et Estinnes. Elle trouve dommage et regrettable que comme les citoyens des Communes voisines sont touchés, les citoyens de la Commune de Frameries n'aient pas été concertés. Elle constate que les citoyens de Frameries n'ont pas été cités et c'est dommage et elle plaide aussi vers la Région Wallonne pour qu'à l'avenir, on ne puisse pas seulement s'attacher aux mots mais aux impacts directs et indirects pour les citoyens.

M. DISABATO remercie aussi Julien Donfut pour la présentation très franche et très honnête du dossier qui fera l'objet d'une enquête publique où le citoyen sera consulté sur le développement de l'éolienne.

Il ne revient pas sur les propos de Monsieur Waselynck qui est opposé mais qui veut déjà une consultation populaire, c'est surprenant.

Par contre, sur les 3 éléments de Madame Fonck, la qualité de vie bien sûr, c'est essentiel, il faut bénéficier de l'expertise de la Commune et des citoyens. Il faut bénéficier de cette expertise et des avis de terrain pour voir comment les installer en évitant les nuisances au cadre de vie. Maintenant, ce que l'on essaie de faire c'est d'avoir un développement renouvelable tout en réduisant les nuisances.

Sur la question du prix (mythe et réalité de l'éolien, phrase dite par le Ministre Antoine), il y a des prix comme dans toutes activités qui existent. Maintenant, les normes des prix sont totalement respectables. Au niveau de l'argent, qu'est-ce que le Gouvernement essaie de faire ? Il veut obliger les promoteurs éoliens à faire un return jusque 25 % pour les citoyens pour que les bénéfices ne soient pas seulement pour les promoteurs. Il y a des projets qui peuvent bénéficier directement à la population.

Il espère que l'on pourra atteindre les objectifs en tenant compte du citoyen, de l'environnement et de la création d'emplois. En effet, Agoria prévoit à terme, en 2020, jusque 16.000 emplois (contre 6.000 aujourd'hui).

Chaque semaine, il voit des gens regretter la fermeture des entreprises. Ici, on a une opportunité de développer de l'emploi, il pense que l'on a intérêt à garder cela en tête.

M. Disabato se réjouit de la proposition du Collège Communal qui aborde cela de manière positive car il faut aussi tenir compte des avantages.

Alain Toubreau signale que tous ont des ambitions quant à la faisabilité de ce projet. Le souci est bien sûr le bien être des citoyens.

Julien Donfut regrette l'intervention de Monsieur Waselynck. Si en effet la qualité de vie du citoyen est primordiale, la cartographie est très stricte et a mis énormément de barrières quant à l'implantation d'éoliennes. Par contre, je suis d'accord quand on dit qu'il faut que les éoliennes soient mises à proximité des autoroutes. Des règles sont d'ailleurs prévues. Pour ce qui concerne les enjeux financiers, toute une série de procédures existent afin de rendre possible la participation des citoyens et des pouvoirs locaux, à mon sens, il n'y a pas lieu de modifier.

Monsieur le Bourgmestre prend la parole en disant qu'une production d'énergie renouvelable nécessite la préservation de la planète. Le cadre de référence est une étape importante voulue par tous, tant par l'ensemble des formations politiques que par la majorité au Parlement Wallon. Ils seront très attentifs et s'il devait y avoir une concertation, celle-ci aurait lieu dans la forme prescrite par rapport à tout cela. Il propose donc d'accepter la proposition du Collège Communal pour autant que le cadre de référence soit respecté. S'il devait être modifié, on reviendrait près de vous mais dans la situation actuelle, votons ce qui est proposé par le Collège.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, par :

25 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

1 voix « Contre », à savoir :

WASELYNCK

décide :

- de ne pas manifester d'objection à cette proposition pour autant que le cadre de référence légal soit respecté.

La délibération requise est adoptée.

**Acquisition d'un terrain situé rue de Fleignies à Frameries - Décision ferme
Recours à l'article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale.**

En janvier dernier, le Conseil communal a décidé de confirmer le principe de l'acquisition d'un terrain situé rue de Fleignies, au prix de 86.500 €, hors les frais d'acte.

Les clauses de l'option de vente consentie par les propriétaires obligent à passer l'acte de vente dès l'approbation du budget communal de 2013 et au plus tard avant fin juin 2013.

Cela se fera à l'intervention d'un notaire de Frameries que les parties ont désigné de commun accord et qui vient de présenter son projet d'acte.

Toutefois, le crédit de 80.000 € inscrit au service extraordinaire du budget communal de 2013 s'avère insuffisant.

Il convient donc, pour compléter ce crédit et permettre de respecter les échéances, de prévoir dès à présent de recourir à l'article L 1311-5 du CDLD (Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation).

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- D'acquérir fermement ce terrain ;
- D'approuver le projet d'acte présenté ;
- De recourir à l'article L 1311-5 du CDLD pour compléter le crédit ;
- D'inscrire le complément nécessaire en prochaine modification budgétaire.

La délibération requise est adoptée.

Centre d'hébergement du Pavillon de la Garde, rue des Dames : Rachat du mobilier du PASS.

Le Pavillon de la Garde, situé rue des Dames, accueille depuis une douzaine d'années un Centre d'hébergement que la commune a mis à la disposition du PASS.

Le PASS l'a alors équipé du mobilier nécessaire aux stages résidentiels pédagogiques qu'il y a développés.

Ce mobilier se compose d'une quinzaine de lits doubles superposés et de garde-robes individuelles, ainsi que de tables et de chaises, mobilier qui a coûté 28.016 €, à l'époque.

Voilà un peu plus de deux ans, la commune et le PASS ont mis un terme, de commun accord, à l'occupation des lieux pour permettre leur mise en conformité aux normes d'incendie en vigueur.

Le PASS a alors suggéré à la commune qu'elle lui rachète le mobilier, ce qui amène à considérer qu'il s'agit d'une transaction conformément aux dispositions du Code civil en la matière.

Pour rappel, récemment, la commune a passé une convention avec l'ASBL « Les Auberges de Jeunesse » pour assurer la gestion future de l'espace d'hébergement du Pavillon de la Garde et il apparaît donc tout indiqué que la commune rachète, d'occasion, tout ce mobilier que le PASS a laissé sur place, au prix de 7.471 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- d'approuver la transaction et le rachat du mobilier.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de barrières de clôture de chantier - C.S.Ch. 2013/14 - Principe Projet.

Afin de pouvoir remplacer les barrières de clôture de chantier abimées et de renouveler le stock de celles-ci, il y a lieu de procéder à un marché de fournitures.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces fournitures s'élève à 5.371,19 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRALT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article 1 : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition de barrières de clôture de chantier ;

Article 2 : de choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché public de fournitures estimé à 5.371,19 € TVAC

Article 3 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 4 : d'approuver la dépense qui résultera de cette opération

La délibération requise est adoptée

Voirie vicinale – Désaffectation de fait du sentier n°34 à Eugies.

Le principe de la désaffectation de fait du sentier vicinal n°34 à Eugies a été approuvé par le Conseil communal du 28 juin 2012.

Le dossier de modification de la voirie vicinale a été transmis au Commissaire-Voyer.

Les documents « Abandon des droits de vue et accès » émanant des propriétaires des terrains aux alentours dudit sentier sont rentrés et complètent le dossier.

Catherine Fonck informe qu'il y a 4 familles qui s'y opposent et demande quelle est la procédure pour qu'elle puisse leur expliquer.

Didier Draux prend la parole et dit que pour l'instant les 4 propriétaires qui s'y opposent ne le font pas parce qu'ils sont contre la désaffectation mais sont contre le projet de lotissement. Tant que le sentier n'est pas désaffecté, on ne peut pas délivrer de permis. Ils seront invités à se manifester dans l'enquête publique qui sera établie à cet effet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- De prendre acte de la situation quant à l'accord des propriétaires riverains sur « l'abandon de leurs droits de vue et accès » sur le chantier n°34 d'Eugies.
- De considérer comme non fondées les objections émises par les 4 réclamants qui refusent de marquer accord.
- De considérer comme favorable l'avis des 7 propriétaires qui ne se sont pas prononcés.
- De considérer que, s'agissant pour le sentier n°34 d'Eugies, d'une inaccessibilité de FAIT, l'imprescriptibilité des chemins vicinaux, promulguée par le décret du 03/06/2011, n'est pas applicable.

- De confirmer sa décision du 28/06/2012 visant à approuver le principe de la désaffectation de fait du sentier n°34 d'Eugies et de proposer au Collège Provincial de l'approuver.

La délibération requise est adoptée.

Remplacement des châssis du rez de chaussée et du sous sol de la Maison de la Mémoire et de la Création à Eugies – Principe projet

Les châssis du rez de chaussée et du sous sol de la Maison de la Mémoire et de la Création sont dans un état de dégradation avancée.

Pour y remédier, leur remplacement s'avère nécessaire permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie.

Il y a lieu, pour cela, de procéder à un marché public de travaux.

Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ce remplacement s'élève à 8.990 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- D'approuver le principe projet de remplacement des châssis du rez-de-chaussée et du sous-sol de la Maison Communale de la Mémoire et de la Création à Eugies.
- De choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de travaux estimé à 8.990,30€ TVAC.
- D'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.
- D'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée

Construction de la 10^{ème} série de caveaux au cimetière d'Eugies – Principe projet

Le manque de caveaux au cimetière d'Eugies nécessite la construction d'une nouvelle batterie.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de travaux est requise. Le cahier spécial des charges établi à cet effet, détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et en fixe les conditions.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 46.142 € TVAC.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- D'approuver le principe projet de construction de la 10^{ème} série de caveaux au cimetière d'Eugies
- De choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché de fournitures estimé à 46.141,75 € TVAC.
- D'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.
- D'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Nouveau prix pour le permis de conduire au modèle de carte bancaire.

La directive européenne 2006/126/EG oblige chaque Etat membre à délivrer le nouveau permis de conduire européen modèle carte bancaire à partir de 2013 au lieu des permis de conduire en papier.

A cet égard, le SPF Mobilité et Transports a invité la commune à délivrer le permis de conduire au modèle de carte bancaire.

La redevance pour le SPF Mobilité et transports a été fixée à 20 euros. La commune peut augmenter ce montant avec une redevance communale qu'elle détermine. Il s'agit d'une nouveauté puisqu'avec la version papier du permis de conduire, la redevance unitaire était fixée par l'Arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire (articles 61 et 62).

L'échange massif des permis de conduire en papier en circulation est prévu à partir de 2015 en collaboration avec le SPF Intérieur et sera intégré au renouvellement de la carte d'identité.

Ci-dessous, un récapitulatif du prix de la version papier du permis de conduire ainsi qu'une proposition de prix pour le permis modèle carte bancaire.

Prix actuel du permis de conduire

Valeur ministère unitaire	Rétribution due à la commune A.R 23.03.1998 – art.61	Redevance unitaire
12,25 euros	3,75 euros	16 euros

Proposition pour le permis modèle carte bancaire

Redevance pour le SPF Mobilité et Transports	Redevance due à la commune	Coût définitif unitaire pour le citoyen
20 euros	5 euros	25 euros

Population – Nouveaux prix des documents d'identité délivrés au belges et aux étrangers – Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013

Comme stipulé à l'article 6§8, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques, les frais de fabrication des cartes d'identité sont récupérés, à l'intervention du Ministre de l'Intérieur.

Jusqu'alors, le prix de la carte d'identité électronique pour adulte (eID-belges et étrangers) dans le cadre d'une procédure normale était de 17 euros (12 euros de redevance pour le Ministère de l'intérieur et 5 euros de redevance communale). La kids ID (carte d'identité électronique pour enfant de moins de 12 ans) dans le cadre d'une procédure normale était de 3 euros (3 euros de redevance pour le Ministère de l'intérieur et pas de redevance communale).

La redevance du Ministère de l'intérieur pour la eID-carte d'identité électronique pour belges, ainsi que pour la carte d'identité électronique pour étrangers était de 177 euros en procédure d'urgence 'deux jours' et de 113 euros en procédure d'urgence '3 jours'. La Kids ID était de 170 euros en procédure d'urgence '3 jours' et de 106 euros en procédure d'urgence '2 jours'. Aucune redevance communale n'était fixée en procédure d'urgence pour les cartes d'identité électronique adulte et enfant.

La redevance du Ministère de l'intérieur pour les cartes d'identité belges et d'étrangers a augmenté de 3 euros depuis le 1^{er} avril 2013, et ce quelle que soit la procédure (normale et urgence).

Il signale que les finances communales sont en difficultés et regrette cette décision qui est d'augmenter les prix. Si un ménage doit changer plusieurs documents en même temps, cela peut revenir très cher, cette augmentation est problématique.

Il s'abstient sur ce point.

Monsieur Waselynck poursuit en disant que les prix sont exagérés et qu'il ne vote pas.

Madame Fonck souhaite connaître quels vont être les délais ? Les citoyens ne vont-ils pas devoir tous renouveler le permis sans délais, vont-ils avoir un laps de temps ?

Monsieur le Bourgmestre l'informe que tout le monde devra avoir changé pour 2015. Il s'agit en effet d'une directive européenne. C'est une obligation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

Par 24 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

Par 1 « Abstention » : **DISABATO**

Par 1 voix « Contre » : **WASELYNCK**

décide :

A) Nouveau prix pour le permis de conduire au modèle de carte bancaire.

- De fixer la redevance communale sur les permis modèle carte bancaire à 5 euros et la redevance totale (SPF + Commune) à 25 euros ;
- Soumettre le dossier pour approbation à l'exercice de la Tutelle ;
- Procéder aux modifications dans le « Règlement communal relatif aux redevances sur la délivrance des documents administratifs ».

B) Population – nouveaux prix des documents d'identité délivrés au belges et aux étrangers – Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013

- D'augmenter les prix des documents d'identité électroniques délivrés au belges et aux étrangers proportionnellement au coût supplémentaire de 3 euros relatif à la redevance pour le Ministère l'intérieur ;

- Maintenir la redevance communale de 5 euros pour les documents d'identité électroniques délivrés au belges et aux étrangers en procédure normale, et ce afin que le prix des documents soient de 20 euros ;
- Ne pas fixer de redevance communale sur les documents d'identité en procédure d'urgence ;
- Soumettre le dossier pour approbation à l'exercice de la Tutelle ;
- Procéder aux modifications dans le « Règlement communal relatif aux redevances sur la délivrance des documents administratifs ».

La délibération requise est adoptée.

CHU Ambroise Paré – Garantie communale - Information

En séance du 28 janvier 2013, le Conseil Communal décidait de se porter garant pour un emprunt de 35.000.000 € contracté chez ING par le CHU Ambroise Paré ;

Au vu de la participation dans le capital de l'intercommunale, il était demandé à la commune de garantir 7,5 % du montant précité, soit 2.625.000 € ;

Par son courrier du 11 mars 2013, Monsieur Furlan, Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville, porte à la connaissance de la commune que la délibération prise par le Conseil, en séance du 28 janvier 2013, n'appelle aucune mesure de tutelle et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire ;

Cette décision de l'autorité de tutelle doit, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, être communiquée par le Collège Communal au Conseil Communal ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSCHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : de prendre acte de cette décision de l'autorité de tutelle

La délibération requise est adoptée.

Compte Communal 2011 – Approbation – Communication.

En séance du 21 février 2013, le Collège du Conseil Provincial a approuvé le compte 2011 comme suit :

Ordinaire

Résultat Budgétaire : + 5.611.005,07 €

Résultat Comptable : + 6.547.115,58 €

Extraordinaire

Résultat Budgétaire : - 4.202.416,07 €

Résultat Comptable : + 12.664.140,59 €

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLETZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- D'en prendre connaissance.

La délibération requise est adoptée.

Bibliothèque – Rémunération pour prêt public

L'AR du 13/12/12 modifie les règles de la rémunération pour prêt public. Cette rémunération annuelle est désormais composée :

- D'une partie forfaitaire basée sur le nombre de volumes mis à disposition du public par l'institution de prêt
- D'une partie qui est fonction du nombre de prêts réalisés par l'institution au cours de l'année de référence

Sur base de ce nouveau calcul, la bibliothèque sera redevable pour l'exercice 2012 d'une somme de 1864 EUR.

La facture pour l'exercice 2011, calculée uniquement sur base du nombre d'emprunteur s'élevait à 818,32 €.

Madame Vanoverschelde souhaite savoir si la gratuité pour les écoles va toujours être d'application ?

Le Bourgmestre l'informe que les règles ne changeront pas pour les écoles.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLEZ, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

Article unique : de réclamer à chaque lecteur âgé de moins de 18 ans une cotisation annuelle de 1 € en lieu et place de la cotisation annuelle actuelle de 0,50 € et à chaque adulte une cotisation annuelle de 2 € en lieu et place de 1 euro

La délibération requise est adoptée.

Enseignement – Groupe scolaire de la Victoire – Arrêt des chiffres de population scolaire au 15 janvier 2013 - Révision

Le Conseil communal du 25 février 2013 a acté les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2013 dans les écoles communales comme suit :

Groupes scolaires :	
Calmette	128
La Victoire	243 dont 3 placés à 1.5 = 245
La Libération Collard	107 dont 1 placé à 1.5 = 108 + 47 dont 2 placés à 1.5 = 48 = 156
Eugies Champ perdu	50 + 43 = 93
Sars	45
Total du nombre d'élèves	667

Sur base du rapport établi par Mme Bussaer Jacqueline, vérificatrice, un enfant n'a pas été admis au groupe scolaire de la Victoire, 242 enfants physiques dont 3 placés sont à enregistrer = 244 enfants pour le calcul de l'encadrement.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, GALLET, SIRAUT, URBAIN, van HOUT, DONFUT, DEBAISIEUX, STIEVENART, CEUTERICK, GIANGRECO, URBAIN, CICCONE, RUSSO, FONCK, DISABATO, BOUVIEZ, VANOVERSHELDE, DUPONT, DESPRETZ, WASELYNCK, MALOU, HAMOUMI, DUFRASNE, WILPUTTE, TOUBEAU

décide :

- de revoir sa décision du 25 février 2013 quant à l'arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2013 au groupe scolaire de la Victoire.
- d'acter 242 enfants physiques dont 3 placés = 244 enfants pour le calcul de l'encadrement au groupe scolaire de la Victoire, au 15 janvier 2013.
- de soumettre ce point lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance publique

Il s'agit de la séance du 25 mars 2013.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document n'ayant appelé aucune observation durant la présente séance est considéré comme adopté.

Divers

M.A.CEUTERICK, Conseiller Communal - Culture et Centre Culturel Local – Point de la question

Monsieur Ceuterick souligne que la Culture et le CCL vivent des moments difficiles sur le plan des activités et sur le plan de la gestion des projets. C'est difficile pour le personnel. Il y a eu récemment un CA difficile avec des Administrateurs qui devaient proposer la décharge par rapport à l'ancienne formule du CCL. Il y a eu quelques problèmes. Un nouveau Directeur a été désigné. Il pense que c'est une personne de grande qualité sur tous les plans et qu'il faut lui laisser ainsi qu'à la nouvelle équipe l'autonomie et la responsabilité des choses. Il revient sur le décret de 1974, au point de vue du CCL, il dit qu'il faut vraiment que les Communes jouent leur rôle de contrôle et de vérification de l'utilisation de la subvention paritaire que la Commune offre au CCL mais qu'il n'y ait aucune intervention dans la gestion du personnel au CA. Il faut être très vigilant par rapport à l'utilisation de la subvention communale.

Jean-Marc DUPONT signale que les divers sont des points qui concernent l'actualité de la Commune. Il y a des règles de fonctionnement qui sont garanties par le décret sur les CCL. A ce stade, les règles sont intégralement respectées. Il ne va pas plus loin car le débat n'a pas lieu d'être sous cette forme. Ce n'est pas un divers !

Me Fonck dit avoir été intéressée par ce que Monsieur Ceuterick venait de dire. Elle a vu que le ROIN avait été modifié et que le point avait été reporté.

Monsieur Dupont rappelle qu'aujourd'hui que nous sommes dans un modèle de règle qui offre aux Conseillers Communaux la possibilité d'intervenir pour les divers. Les questions d'actualité sont des questions qui ont une importance et qui peuvent donner lieu à des débats.

M. Disabato lui répond que c'est une réponse politique qu'il vient de donner. Par rapport à ce que Monsieur Ceuterick a dit, il lui répond qu'il peut informer la tutelle. On sait à quel point il y a toute une série de procédures très strictes, il faut les respecter.

Monsieur Dupont rappelle que les dispositions légales ont été respectées et qu'il y avait un Inspecteur de la Communauté Française.

André Ceuterick dit que non mais le Bourgmestre affirme qu'il était bien représenté. Le Directeur est parti, le nouveau Directeur n'est pas encore arrivé et la personne qui pouvait le remplacer est blessée, c'est une situation qui n'est pas simple et il y a des concours de circonstances que vous connaissez. Le CCL pourra avoir un nouveau fonctionnement correct et les mesures ont été intégralement respectées.

M.R.WASELYNCK – Taxe Immondices & distribution des sacs poubelles aux citoyens

Monsieur Waselynck demande de réfléchir sur la taxe immondices qui est trop onéreuse. Il propose d'augmenter le nombre de sacs gratuits distribués pour les citoyens et les indépendants.

M. DUPONT lui rappelle que le nombre de sacs distribués depuis +/- 2007 est une compensation de l'augmentation de la taxe. Il y a eu une augmentation et pour la neutraliser, on a donné des sacs gratuits.

Monsieur Waselynck demande ce que l'on fait des sacs qui n'ont pas été donnés ?

M. DUPONT l'informe qu'ils sont conservés et distribués l'année suivante.

M.Ph.DEBASIEUX – Avertissement extrait de rôle des Immondices – Erreur

M. DEBASIEUX dit que la taxe que nous avons reçue est une taxe avec un taux mentionné au recto. Si on lit la synthèse les chiffres ne correspondent pas à ceux du recto. Il a été interpellé par divers citoyens qui ne veulent pas payer le montant inscrit au recto mais celui du verso qui est moins élevé.

Il souhaite savoir ce que les gens doivent payer et stipule que c'est un élément perturbateur et demande ce que le Collège compte faire par rapport à cette situation.

M. DUPONT lui dit qu'il a raison, qu'il y a une erreur qui a été commise au sein du service, à savoir que le règlement qui a été reproduit est la synthèse qui date d'avant la modification du dernier taux. C'est une erreur stupide et idiote mais il est trop tard. Il a été informé de cela il y a quelques jours et la question est en train d'être étudié.

Aujourd'hui, il n'est pas en mesure de répondre sur ce que va faire le Collège. Il attend la confirmation de la tutelle.

Par ailleurs, la taxe due est celle qui a été votée par le Conseil Communal. Il n'a pas de réponse quant à l'attitude qui sera adoptée pour rectifier les choses. Le Collège prendra attitude.

M. DEBAISIEUX dit que nous sommes dans une situation juridique inconfortable. Personne n'est à l'abri d'une erreur, ici, il y a une insécurité juridique. Que va-t-on reprocher aux citoyens qui ne paient pas ? Que va-t-on faire ? Va-t-on les poursuivre ?

M. DUPONT lui signale qu'il vient de lui répondre, qu'il a plusieurs cas de figure qui sont à l'examen et qu'une réponse sera donnée dans les tous prochains jours en fonction des dispositions prévues.

M. DISABATO souhaite que l'on mette le point à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal

M.Ph.DEBASIEUX - Remise des voiries provinciales à la Région Wallonne

M. Debaisieux signale que le Conseil Provincial a interpellé la Commune de Frameries concernant la remise des voiries provinciales à la Région Wallonne ou aux Communes et donc le Conseil Provincial a demandé à la Commune de Frameries de se prononcer sur la reprise par la Commune de la RN544, c'est-à-dire un tronçon de 7,5 km entre le Pavé de Crachet et Blaregnies. D'un courrier reçu du Ministre Furlan, il voit que la Commune n'a pas répondu. Quelle est la position concernant cette reprise ?

M. DUPONT l'informe qu'il aura également une réponse très prochainement, que le dossier n'est pas encore passé au Collège, et qu'il faut en discuter.

M. DEBAISIEUX dit que la Commune de Quévy, pour un tronçon d'un peu plus de 1 km, a remis un avis favorable et la Ville de Mons a également donné un avis favorable.

Mme C.FONCK - Travaux aux 4 Pavés – Point de la question

Me Fonck souhaite connaître les répercussions des travaux sur les citoyens et les commerçants pour 2 raisons :

- a) Frameries est un labyrinthe, il faut mesurer l'impact pour les citoyens, il y a vraiment un souci et il n'y a pas de coordination entre les travaux qui dépendent de la Commune et ceux qui dépendent de la Province et des Régions. Il y a eu des journées qui ont été extrêmement difficiles.
- b) Sur le centre ville car au début des chantiers, il est clairement stipulé que les citoyens ne peuvent pas passer pour des questions de sécurité. Aujourd'hui, ils peuvent passer, cela veut donc dire que la sécurité est garantie ? Pourquoi a-t-on donc du passer par une phase d'interdiction de passer ? La pénalisation est majeure par rapport aux commerçants

M. DUPONT pense que cette discussion est tout à fait légitime et demande à D. DRAUX d'expliquer la situation.

M. DRAUX sait qu'il s'agit d'un endroit stratégique qui est bloqué et que l'on savait que l'on allait devoir passer par cette phase. Les travaux ont commencé en 2011 et ont staté pendant quelques mois. Maintenant il faut continuer l'état d'avancement des chantiers. C'est vrai que l'on a beaucoup de problèmes pour dévier car c'est le centre qui est bloqué, nous avons quelques petits soucis dans les voiries adjacentes car certaines voiries ne peuvent supporter un tel charroi. On n'a pas d'autre choix.

Pour ce qui concerne la sécurité, le coordinateur a étudié la question quand il est venu la première fois et a donc mis des panneaux pour ne pas avoir de problème, ceux-ci interdisant le passage des piétons. Maintenant, si les piétons passent, c'est à leurs risques car il est interdit de traverser les chantiers. Nous avons expliqué à tous que c'était pour une durée limitée et nous avons promis l'accès pour le 1^{er} mai.

Toutefois, pendant plus d'une semaine, les impétrants devaient travailler, il y avait des tranchées donc il était assez délicat de laisser passer les piétons, car il y avait de gros engins, c'est pour cela que le coordinateur de sécurité a posé les panneaux. Le risque aujourd'hui est beaucoup moindre donc un passage a été aménagé pour tout le reste de la durée du chantier. Par contre, les commerces sont toujours restés accessibles. On n'a même fait reculer les barrières et les voitures savent accéder à la grand rue. Pendant les 3-4 premiers jours, ils sont allés sur place et ont adapté la signalisation.

Me Fonck, demande si un passage sécurisé qui permette l'accès à tous les commerces va être installé ? elle demande si elle peut avoir l'engagement aujourd'hui qu'il n'y aura plus de problème ?

M. DUPONT dit que dès le début des travaux, le 10 avril dernier, et bien avant que le chantier ne débute, nous avons pris l'engagement que les commerces concernés dans le périmètre (Place, rue des Alliés, rue Léon Defuisseaux) resteraient accessibles. Cet engagement a d'ailleurs été expliqué dans un petit folder. Il n'y a qu'au début du chantier que c'était impossible car des tranchées ont été faites, ce sont des interventions lourdes qui sont aujourd'hui terminées.

Le Dirigeant des travaux s'est rendu sur le chantier, il a eu une discussion avec le responsable de la sécurité et il a été convenu de déplacer les barrières. Dans un autre temps, un deuxième commerçant est dans le périmètre et celui-là était dans l'impossibilité de passer. En matière de sécurité, la tolérance n'existe pas, quand le feu est rouge, on ne passe pas. S'il y a une tolérance et qu'un accident a lieu, on dira que l'on fait preuve de laxisme. Il a été demandé à l'entreprise que les dispositions soient prises sans nuire à la société. Pour répondre très clairement à sa question, il dit oui, il le confirme mais cela relève de la responsabilité de la société chargée de la sécurité sur le chantier. On va arriver à une situation beaucoup moins dangereuse pour les riverains.

M.R.WASELYNCK - Magasin Intermarché, rue Ferrer - Devenir

Monsieur Waselynck demande ce qu'il va y avoir à la place de l'ancien Intermarché ? Va-t-il y avoir un commerce pour les riverains des environs ?

M. DUPONT l'informe que le bâtiment a été mis en vente car l'Intermarché a ouvert un magasin beaucoup plus important dans le complexe de la route de Salik. Comme il était impossible pour eux d'exploiter les 2, le bâtiment a été mis en vente. Mais ils sont toujours en train de réfléchir à la possibilité de rouvrir. Ils ont tout de même laissé le panneau « à vendre ». Ils ont beaucoup insisté pour la réouverture. D'après les dernières nouvelles, l'état d'esprit était toujours sur la table.

Mme C.FONCK - Chantier Route Provinciale d'Asquillies à Noirchain – Travaux de sécurisation

Me FONCK signale qu'en termes de sécurisation du chantier sur la route qui vient d'Asquillies à Noirchain, sur le chantier en cours, il y a une série de panneaux et un feu installé sur la piste cyclable et donc, des personnes ont chuté à vélo. Elle insiste pour que l'on puisse assurer la sécurité de la piste cyclable.

M. DUPONT l'informe que dès demain, le Dirigeant des Travaux se rendra sur place et on fera en sorte que ce soit rectifié.

M.A.CEUTERICK – Bibliobus – Remise en circulation

Monsieur CEUTERICK souhaite que l'on remette en circulation le bibliobus inauguré en septembre 2012.

Celui-ci a été lié à la fermeture d'une série de dépôts locaux pour concentrer tout sur le bibliobus, et ce, pour permettre aux citoyens éloignés de pouvoir avoir accès aux livres. Il ne sait pas où on en est mais cela est important, il faut le mettre en circulation et par ailleurs, il se demande où en est le partenariat entre la Commune de Quévy et Frameries ?

Me FONCK dit que le budget octroyé au bibliobus est réduit. Elle souligne que l'enjeu de la lecture dans une région telle que celle-ci est encore plus important qu'il ne l'est ailleurs et elle est tout à fait d'accord avec l'intervention de Monsieur Ceuterick car c'est une question vitale pour les familles, vitale pour le futur des enfants.

M. Dupont souligne qu'avant d'être au Conseil Communal, la question de la bibliothèque était déjà sur la table. Au moment où il est arrivé, il n'y avait personne pour le piloter. Il a été procédé à un recrutement. Le nouveau Collège a pris une décision. Les agents de la bibliothèque vont conduire le bibliobus mais entre-temps, des agents sont partis donc il était impossible d'assumer à la fois la bibliothèque et le bibliobus. Ce n'est pas quelques semaines qui vont faire la différence. Il fonctionnera dans les meilleurs délais dès que le recrutement sera terminé. De plus, le maniement du bibliobus ne requiert pas d'autre permis que le B. Plusieurs recrutements sont en cours, celui de la bibliothèque est terminé.

M.R.WASELYNCK – Festivités du 1^{er} mai – Utilisation de gobelets en plastique

Rudy Waselynck demande s'il y a un arrêté de police qui a été pris pour la distribution de boissons dans des gobelets en plastique pour les fêtes du 1^{er} mai ? Il signale qu'il va y avoir un manque à gagner.

Didier Draux répond qu'il s'agit d'un arrêté pris pour les festivités du 1^{er} mai car il y a un spectacle sur la place et que c'est pour ne pas avoir les mêmes problèmes qu'il y a 2 ans où un petit malin a jeté son verre sur le podium. Les cafés qui ont leur terrasse et où les clients souhaitent être servis dans un verre normal, le seront du moment qu'ils restent sur place pour boire leur verre.

Mme C.FONCK - Dictée du Balfroid - Information

Me FONCK souhaite informer l'assemblée qu'un jeune de Frameries a gagné le Balfroid cette année, il s'agit d'un enfant de l'école Saint Joseph à Eugies.

Me van Hout lui rappelle qu'un enfant de l'école de La Victoire a également été retenu.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.